

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le **23 OCT. 2026**
ID : 079-217901503-20261019-2026867861-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 19 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf octobre à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Deschamps Valérie, Ligeard Isabelle, Nepoux Alexandra, Saulnier Marion, Bechet Emmanuelle, Nicolas Xavier

Absents excusés : Bonnisseau Denis, Bonnisseau Milica, Deschamps Anthony

Secrétaire de séance : Philippe GUILLAUD

+ Numérisation des registres d'état civil

2026/867-861

**Objet : Numérisation et indexation des registres et actes administratifs communaux
Le Conseil municipal :**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les registres et actes administratifs de la commune constituent des archives publiques dont la conservation et la préservation doivent être assurées dans les meilleures conditions ;

Considérant que les consultations régulières de ces documents entraînent des manipulations susceptibles d'altérer progressivement leur état matériel ;

Considérant que la numérisation et l'indexation des actes permettent à la fois de sécuriser le patrimoine documentaire communal, de faciliter les recherches administratives et d'améliorer l'accès aux informations nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant la proposition établie par le fournisseur du logiciel métier de la commune pour la numérisation et l'indexation d'environ 3 000 actes communaux ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1 : D'approuver le principe de la numérisation et de l'indexation des registres et actes administratifs de la commune.

Article 2 : De retenir la proposition présentée par la société Numérize, pour un montant de 4425.00 € HT, soit 5310.00 € TTC, conformément au devis annexé à la présente délibération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette prestation.

Article 4 : De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Adopté à 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Philippe GUILLAUD
Secrétaire de séance



Nadia Bouyer
Maire

